

BTS Maintenance et Après Vente d'Engins de TP et de Manutention

Conditions d'admission

Être titulaire ou avec le niveau :

- d'un bac Général scientifique S, Science de l'ingénieur
- d'un bac Technologique Industriel Génie mécanique, systèmes motorisés
- d'un bac professionnel Maintenance des Matériels de Travaux Publics et de Manutention
- d'un bac professionnel Maintenance des Matériels Agricoles ou de Parcs et Jardins
- d'un bac professionnel Maintenance des Véhicules Industriels

Modalités du contrat

Durée de contrat : 2 ans

Formation en centre : 1100 heures (répartition sur le site de l'AFPI84 et du Lycée Professionnel Domaine d'Eguilles).

Alternance à la semaine, 17 semaines de formation en centre par an et 28 semaines en entreprise.

Type de contrat: Contrat de Professionnalisation

Définition du poste

Le Technicien supérieur M.A.V.E.T.P.M doit être capable d'assurer :

- la maintenance des matériels de T.P à des postes allant du dépanneur sédentaire en passant par le poste de diagnosticien averti, jusqu'au responsable de service après vente
- la distribution des pièces de rechange et sous ensembles, de magasinier à responsable logistique
- le développement des produits, d'expert technique à chef technique de produits.

Ces fonctions varient en fonction des structures, des missions et des statuts de l'organisation qui l'emploie.

Il exerce ses activités essentiellement chez les concessionnaires ou distributeurs de matériels de TP et de manutention, chez les loueurs de matériel TP et de manutention, dans les grosses entreprises utilisatrices de matériels TP et de manutention assurant eux même la maintenance et chez les concessionnaires VI ou agricoles ayant une activité TP ou manutention.



Site d'Agroparc - 60
chemin de Fontanille - BP
1242 - 84911 AVIGNON

☎ 04 90 88 14 76

📠 04 90 88 18 71

E mail : contact@afpi84.com

Site : <http://www.afpi84.com>

Domaine de Compétence

Ce technicien possède, dans son domaine, des connaissances et des savoir-faire approfondis qui lui permettent de comprendre et d'expliquer les différentes fonctions des matériels et de leurs équipements, de formuler un diagnostic rapide et précis en cas de dysfonctionnement et de préconiser les remèdes à apporter.

Il est apte à conseiller l'utilisateur sur l'adéquation du matériel et de ses équipements dans le respect de la sécurité et de la réglementation générale.

Il est en mesure d'utiliser rationnellement les systèmes d'information et de communication informatisés mis à sa disposition pour l'ensemble de ses activités.

Il possède les connaissances linguistiques nécessaires à la compréhension des documents techniques et à la communication d'informations écrites et parlées.

Ressources et validation

Salles de cours, Centre de documentation, Salle multimédia

Brevet de Technicien Supérieur en MAVETPM de l'Éducation Nationale